

N° 73 - bimensuel - 1^{er} novembre 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



**Catherine Tasca propose
des mesures pour la
régulation de l'industrie
cinématographique**

**Les industries culturelles
à l'ère du numérique**

Dossier
**Les dépenses
culturelles des
collectivités
territoriales**

ISSN 1255 - 6270

Les dépenses culturelles
des collectivités territoriales
page 7

Actualité

Des projets pour l'exploitation
de l'industrie cinématographique

Catherine Tasca propose
des mesures législatives
et réglementaires

page 2

Les industries culturelles

Compte-rendu des colloques
de Lyon et de Strasbourg

page 4

Le colloque de Vilnius

La spoliation des biens culturels
juifs

page 6

L'exposition « Gustave Courbet
et la Franche-Comté »

Politique des publics d'un musée
de région

page 12

Portrait

Alain Kirili

« On a l'impression que ces
œuvres modernes et contempo-
raines ont toujours été là... »

page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Cîret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65,
Isabelle Assémat 01 40 15 82 95

Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques
Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-
Coustou, Sandra Cattini, Robert Fohr, Alain
Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver,
Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine
Lehmans, Vincent Lorenzini

Crédits photographiques : Franck Fleury,
Farida Guerdjou-Brechemier

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD,
nouvelle série

Tirage : 34 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Cinéma

DES PROJETS POUR LA RÉGULATION DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Lors du 55^e congrès de la fédé-
ration nationale des cinémas
français (FNCF) qui s'est tenu
à Poitiers du 26 au 28 septembre
derniers, Catherine Tasca avait
pu faire le point sur les pro-
blèmes que connaît aujourd'hui
l'exploitation cinématogra-
phique. Elle avait également
indiqué les initiatives qu'elle
comptait prendre rapidement
pour trouver des solutions aux
problèmes les plus urgents. Une
grande part des annonces faites
fin septembre sont aujourd'hui
concrétisées puisque le Sénat a
adopté des amendements au
projet de loi sur les nouvelles
régulations économiques pro-
posés par le gouvernement,
portant sur l'encadrement juri-
dique des cartes d'abonnement
et les autorisations d'ouverture
des salles multiplexes. Nous
publions ici les principaux
extraits de l'intervention de
Catherine Tasca à Poitiers
assortis de l'état de mise en
œuvre de ses propositions.

DES MESURES DE RÉGULATION POUR LES CARTES D'ABONNEMENT

L'initiative prise par UGC le
29 mars dernier de commercia-
liser une carte illimitée a immé-
diatement suscité des inquié-
tudes. Deux catégories de
questions ont été soulevées.
La première est liée au respect
du droit de la concurrence. Dans
sa décision du 25 juillet dernier,
le Conseil de la concurrence n'a
pas exclu l'éventualité d'un abus
de position dominante sur le
marché parisien. De même il n'a
pas non plus écarté l'éventualité

qu'une carte d'accès illimité
tarifiée à 98 francs par mois
constitue une pratique de prix
prédateur. Sur ces deux points,
déjà soulevés par le rapport du
Médiateur du cinéma, le
Conseil de la concurrence a sou-
haité disposer de temps pour
traiter l'affaire au fond.

La seconde interrogation
concerne la conformité du
système de cartes illimitées avec
la réglementation, du fait de
l'impossibilité d'affecter un prix
de place à chaque entrée. Ce qui
soulève en cascade un ensemble
de problèmes très concrets rela-
tifs à la fiscalité et à la remontée
de recettes aux ayants droit.

Pour répondre à ces questions, les
cartes de ce type devront faire
l'objet d'un encadrement juridique
dont les critères reposeront sur les
règles suivantes :

- un contrôle des billetteries pour
assurer une parfaite traçabilité
des entrées
- une transparence absolue de
la remontée de la recette aux
ayants-droit
- un engagement de longue durée
de la part des opérateurs quant au
niveau de rémunération des
ayants-droit, conforme aux
pratiques jusque-là observées
- l'application de la taxe spéciale
à chaque entrée
- l'ouverture des cartes aux indé-
pendants de la zone de chalandise,
à des conditions équitables et sans
exclusivité.

Toutes les formules d'abonne-
ment devront faire l'objet d'un
agrément préalable du CNC,
qui s'assurera que ces conditions
sont strictement respectées. En
outre, j'estime souhaitable, dans

ce contexte très nouveau, d'en-
gager une réflexion sur une nou-
velle modification du soutien
automatique et de poursuivre la
réforme de son barème afin
d'accentuer son caractère redis-
tributif au profit de la petite et
moyenne exploitation.

UNE REDÉFINITION DES CONDITIONS D'OCTROI DES AUTORISATIONS DE MULTIPLEXES

SUR PROPOSITION DU GOUVERNEMENT

L'article 23 du projet de loi sur
les nouvelles régulations écono-
miques modifie et complète le
code de l'industrie cinématogra-
phique pour prendre en compte
l'encadrement juridique des
cartes d'abonnement.

Il prévoit notamment :

- la nécessité d'un agrément
pour toutes formules d'accès au
cinéma donnant droit à des
entrées multiples ainsi que pour
ses modifications substantielles
- l'agrément est conditionné par
le respect de plusieurs
conditions ; l'exploitant doit
s'engager vis à vis des ayants-
droits sur un prix de référence
par entrée
- toute carte proposée par un
exploitant détenant plus de 25%
des entrées ou recettes d'une
zone d'attraction ou plus de
0,5% des entrées ou recettes au
niveau national doit offrir aux
autres exploitants de la même
zone la possibilité de s'associer à
cette offre, s'ils détiennent
moins de 25% des entrées ou
recettes de cette zone d'attrac-
tion, ou moins de 0,5% des
entrées au niveau national ; le
seuil de 25% est ramené à 8%
pour la zone d'attraction consti-
tuée par Paris, les Hauts-de-
Seine, le Val-de-Marne et la
Seine-Saint-Denis.

Aujourd'hui les multiplexes représentent près de 30% des entrées en salles. Ce qui change la situation de concurrence entre les exploitants. Le taux de programmation des films européens dans les multiplexes a été, en 1999, inférieur de plus de 5 points à celui de l'ensemble des salles. Je ne peux pas être indifférente à ce chiffre et à ses conséquences : il indique que nos films sont mieux diffusés dans les établissements de taille moyenne et petite que dans les multiplexes.

Une première mesure consiste à confier aux préfets l'organisation d'une consultation des exploitants déjà implantés, préalablement à l'instruction des dossiers soumis aux CDEC (Commissions départementales d'équipements cinématographiques). Je crois que cette demande de concertation est tout à fait légitime : il convient que les CDEC prennent leurs décisions en toute connaissance des intérêts des parties concernées.

Une deuxième mesure consiste à compléter les critères d'autorisation afin de prendre en compte le respect des engagements de programmation contractés par le candidat pour l'exploitation d'autres établissements, les relations envisagées avec les exploitants de la zone concernée ainsi que la qualité architecturale du projet.

La troisième mesure consiste à donner aux CDEC la faculté d'autoriser l'implantation d'un multiplexe en fonction de l'engagement de programmation que l'opérateur s'engage à souscrire dès la présentation de son dossier, engagement dont le respect est contrôlé et sanctionné par la suite.

Enfin je propose de confier au

Médiateur du cinéma le pouvoir de former un recours contre une décision de CDEC s'il l'estime nécessaire.

J'envisage, en outre, d'abaisser le seuil d'examen par les CDEC des projets à 800 fauteuils, au lieu de 1000 actuellement. S'agissant enfin de la régulation de l'activité des multiplexes, je vous rappelle que désormais, tous les propriétaires de multiplexes détenant plus de 0,5% du marché national sont soumis au respect d'engagements de programmation, au même titre que jadis les groupements de programmation. Le Comité de la diffusion cinématographique a rendu il y a quelques semaines son avis sur les engagements proposés par les opérateurs désormais soumis à cette procédure.

Trois types d'engagements, similaires pour l'ensemble des opérateurs, mais adaptés le cas échéant aux situations locales ont été définis :

- en premier lieu il s'agit de la diffusion de films européens de distributeurs indépendants ; chaque opérateur doit s'engager sur la diffusion annuelle d'un volume minimum de films relevant de cette catégorie, ainsi que sur une durée minimum d'exposition de ces films ;

- un second type d'engagement, vise à limiter la multidiffusion des films à 2 copies par film et à un maximum de 30% des séances d'un même multiplexe ;

- enfin, une série d'engagements adaptés aux situations locales, vise à permettre l'accès aux films pour les exploitants d'art et d'essai ou de toute salle reconnue pour la qualité de sa programmation, sous le contrôle du Médiateur.

Ces engagements feront l'objet

d'un contrôle régulier par le Comité de la diffusion, ainsi que d'une réactualisation tous les dix huit mois, au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux complexes.

L'AIDE SÉLECTIVE À L'EXPLOITATION INDÉPENDANTE

SUR PROPOSITION DU GOUVERNEMENT
L'article 53^{ter} du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques complète et modifie l'article 36 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973. Il reprend l'ensemble des mesures annoncées à Poitiers par Catherine Tasca.

J'ai décidé, outre le renforcement du budget de l'aide sélective, qui a augmenté de 15 MF dès l'année 2000, de mettre en œuvre des mesures propres à intensifier et diversifier les modalités d'octroi de subventions aux salles indépendantes, par deux moyens :

- par un relèvement des seuils prévus aujourd'hui par la loi Sueur pour l'intervention des collectivités locales en faveur des salles.

Je proposerai au Parlement que le seuil de 2200 entrées hebdomadaires soit relevé à 5000 et qu'aucun seuil ne soit retenu pour les salles classées art et essai.

- par un relèvement du seuil à 5000 entrées hebdomadaires pour l'exonération totale de la taxe professionnelle par les collectivités locales en faveur des salles d'art et d'essai.

Par ailleurs, le décret du 24 août 1998, qui fixe les conditions d'octroi des aides sélectives à la création et à la modernisation des salles de cinéma va être modifié afin de définir plus largement les zones d'intervention, de réserver les aides aux exploi-

tants de taille petite et moyenne (propriétaires de moins de 50 écrans), et de faciliter le financement des projets en élargissant le mécanisme des avances majorées à la création des salles de cinéma.

UNE RÉFORME DE L'ART ET ESSAI

Avec 877 écrans, les salles d'art et d'essai constituent le premier réseau de salles par sa taille et la multiplicité de ses implantations. Notre dispositif a toutefois près de dix ans d'âge, et il est en partie fondé sur des critères démographiques qui ont depuis évolué. De nouvelles catégories vont être définies pour la fixation du montant des subventions, notamment par la prise en compte de la taille de l'agglomération et non plus de la commune.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de retenir le critère de l'établissement et non celui de la salle. Enfin, je souhaite que soit désormais prise en considération la politique d'animation menée par les salles dans l'appréciation du montant de la prime, à côté du critère de programmation qui reste bien évidemment déterminant. C'est dans cette perspective que j'envisage de regrouper la subvention Art et Essai et la prime d'encouragement à l'animation qui constituaient deux procédures distinctes.

Sur le plan budgétaire, je demande au directeur général du CNC de mettre à l'étude un mécanisme d'ajustement annuel du montant des aides attribuées au titre de l'art et essai, afin de maintenir le montant des subventions individuelles, quel que soit le nombre de salles qui sont chaque année classées art et essai.



LES INDUSTRIES CULTURELLES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Le colloque sur les industries culturelles dans un environnement numérique s'est tenu à Lyon les 11 et 12 septembre à l'institut Lumière, sur les lieux mêmes où, il y a 100 ans, les frères Lumière réalisaient le premier film de l'histoire et donnaient naissance à une nouvelle industrie culturelle. En ouvrant les travaux du colloque, Catherine Tasca a déclaré « Il nous incombe de définir, ensemble, dans un contexte technologique neuf et prometteur, les règles qui, demain, assureront la diversité culturelle de l'Europe ». Car c'est bien autour du problème de la régulation et du soutien que les débats se sont organisés. Les dispositifs actuels sont-ils nécessaires et efficaces ? Faut-il les faire évoluer et comment ? Les conclusions tirées par Jean Pierre Hoss, directeur général du CNC, reflètent bien la détermination des professionnels de la culture de perfectionner un système de régulation et de soutien nécessaire au développement des industries culturelles qui sont elles-mêmes indiscociables du processus de création.

LES INDUSTRIES CULTURELLES DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Lyon, les 11 et 12 septembre 2000

Toutes les industries culturelles sont concernées par la révolution numérique, et ce à tous les stades de la création, de la production et de la diffusion des contenus. De surcroît, les cadres nationaux, voire européens, ne suffisent plus à traiter de l'ensemble des questions qui se posent. Enfin, le développement des réseaux large bande va accélérer cette mutation.

La révolution numérique : menace ou opportunité ?

Une chance

La révolution numérique constitue à la fois une chance et un risque pour les industries culturelles. C'est une chance évidente pour la création. C'est aussi une chance pour la distribution, qui pourra atteindre à moindre coût des publics plus larges et plus lointains, mais aussi des groupes plus ciblés et plus clairement identifiés. Pour les auteurs, le numérique est aussi une chance supplémentaire de se faire entendre. De surcroît, le numérique permet de développer l'interactivité. Pour toutes ces raisons, la révolution numérique est une chance pour promouvoir la diversité culturelle.

Un risque

Mais c'est aussi un risque. D'abord, la concentration peut se faire au détriment du pluralisme de la création, de la production et de la distribution. Le numérique fait aussi planer un risque sur la rémunération des auteurs et des ayants droit, exposés sans protection efficace au piratage et à la contrefaçon. C'est encore un

risque pour la diversité culturelle européenne, dans la mesure où ce sont les œuvres américaines qui circulent le mieux en Europe. Il y aurait donc un risque de voir émerger une culture à deux vitesses : d'un côté, des cultures nationales ou locales réduites à l'état de folklore ; de l'autre, la culture américaine faisant office de culture mondiale. Le risque pesant sur la protection des mineurs et des consommateurs ne doit pas être négligé. Enfin, le risque économique est considérable : les modèles économiques viables restent à trouver.

Esquisses de solutions

Comment faire pour que les chances l'emportent sur les risques, que la révolution numérique serve la diversité culturelle européenne ?

Au plan juridique

La régulation doit permettre d'éviter les situations dominantes. Des textes doivent protéger les droits des auteurs et des ayants droit. Selon la nature des problèmes, des solutions doivent être apportées au niveau adéquat : local, national, mondial. Les efforts entrepris au niveau européen doivent être accentués. La directive « télévision sans frontières », la directive sur le droit d'auteur et la politique anti-concentration sont autant de pistes intéressantes. Mais l'application des règles de la concurrence ne doit pas mettre en péril les mécanismes nationaux de soutien, qui assurent la diversité des productions culturelles en Europe.

Au plan des financements

Le gouvernement allemand propose que tous les États européens imposent une redevance parafiscale sur tous les nouveaux supports numériques, destinée à financer la production de contenus. La suppression de la TVA sur les disques compacts enregistrés, l'harmonisation des taxations ou la mise en place de systèmes de soutien par des dégrèvements fiscaux ont été évoquées. Donner aux services publics les moyens de financement suffisants apparaît également comme une nécessité. Le soutien de marques reconnues apparaît aussi indispensable dans le monde de l'Internet. Au-delà des questions encore en suspens, *Média+*, mais aussi *Culture 2000* ou la mise en place de financements par capital-risque sont autant de solutions existantes à envisager.

Tout au long des débats, on a ressenti un souci de solidarité, d'éducation et de volontarisme. Solidarité, à l'instar des efforts déployés par les sociétés de droits d'auteur pour trouver des solutions collectives. Éducation, parce que si les œuvres nationales circulent aussi mal en Europe, c'est surtout parce que les publics nationaux ne connaissent pas les autres pays. Enfin, si le numérique suscite globalement plus d'espoirs que d'appréhensions, il ne faut pas se dissimuler l'ampleur des questions posées et donc des solutions qui restent à trouver.

L'ÉCONOMIE DU LIVRE DANS L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN

Strasbourg, les 29 et 30 septembre 2000

Le colloque sur les évolutions du secteur économique du livre en Europe qui s'est déroulé à Strasbourg les 29 et 30 septembre, a accueilli quelque 300 participants venus de 18 pays, qui représentaient les auteurs, les éditeurs, les distributeurs, libraires, bibliothécaires, universitaires, responsables publics de la culture et de l'économie, ainsi que les institutions européennes : Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe.

Première industrie culturelle en terme de chiffre d'affaires, le livre connaît aujourd'hui de profonds bouleversements dans ses modes de production, ses réseaux de diffusion, ainsi que dans les politiques publiques dont il fait l'objet. Deux raisons majeures ont justifié que les responsables européens du livre se penchent ensemble sur l'avenir de leur secteur : l'unification croissante des marchés du livre en Europe et l'impact des décisions communautaires sur le droit d'auteur, le commerce électronique, le prix du livre, la TVA ou les aides publiques.

Le développement des technologies numériques, parce qu'il brouille les frontières traditionnelles des marchés et facilite le contournement des réglementations nationales, constitue en outre un objet de réflexion essentiel pour l'avenir de l'économie du livre en Europe. Le livre numérique, quant à lui, remet en question la fonction et la nature même du livre, en bouleversant l'organisation traditionnelle de l'économie du secteur.

Le livre et les technologies numériques

Dans le domaine de la production, l'accent a été mis sur les singularités de l'économie du livre : le nombre exceptionnellement élevé des références d'ouvrages (2 millions en Europe) ; la difficulté de trouver un équilibre entre les rares titres bénéficiaires et les titres (majoritairement) déficitaires ; et la diversité des systèmes, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi d'un secteur éditorial à l'autre.

En ce qui concerne la diffusion, un certain nombre d'inquiétudes se sont fait sentir face au développement du commerce électronique. Les principaux risques identifiés concernent le contournement des systèmes nationaux de prix fixe du livre, l'aggravation de la concentration et la priorité accordée aux ouvrages à succès, à vente rapide. En revanche, il a été reconnu que le commerce électronique présentait des atouts certains, en mettant par exemple la recherche bibliographique à la portée de tous et en offrant la possibilité d'élargir la diffusion du livre auprès de publics qui en

étaient jusque là éloignés.

Toutefois, les nouvelles technologies font peser un certain nombre de menaces sur le droit d'auteur et sur l'avenir des métiers du livre et en particulier sur celui des libraires et des petits éditeurs. En revanche, elles ouvrent des perspectives par les moyens innovants qu'elles offrent à la diffusion du savoir et par les nouvelles relations qu'elles établissent entre les producteurs du livre et les lecteurs.

La double nature du livre : objet culturel et produit économique

La question du prix fixe du livre a été au cœur des préoccupations de l'atelier sur les régulations des marchés. La grande diversité des modèles mis en place dans les différents pays y a été évoquée. Des éléments de consensus se sont dégagés. Il est clair qu'aucun pays ne réclame la généralisation de la déréglementation et nul ne revendique d'imposer à chaque État membre d'appliquer une réglementation commune de prix fixe. En revanche, une grande partie des intervenants a réclamé un texte européen qui reconnaisse et garantisse les systèmes nationaux, lorsque ceux-ci existent, en empêchant les contournements et les réimportations, et qui admette la pertinence de la zone linguistique comme champ d'application de ces systèmes.

La position des institutions européennes s'est exprimée lors de la dernière séance plénière. Willy Rothley, vice-président de la Commission juridique du marché intérieur du Parlement européen a rappelé les résolutions qu'il a adoptées en faveur du prix fixe, soulignant que le Parlement pourrait user de son droit d'initiative pour demander à la commission de proposer une directive sur le sujet. La Direction générale de la concurrence (Commission européenne) a rappelé qu'il existait une jurisprudence en la matière et qu'il fallait prendre en compte la distinction, majeure à ses yeux, entre les systèmes législatifs et les systèmes contractuels, les premiers s'avérant plus robustes que les seconds. Elle a souligné que c'est en vertu des règles du Traité qu'elle était intervenue contre certains accords dont elle a considéré qu'ils avaient pour effet de fausser la concurrence entre les États membres.

La direction générale chargée de la culture a insisté sur les difficultés liées à la double nature, culturelle et économique, du livre. Fondamentalement, ce colloque a permis de mettre en lumière la difficulté qu'il y a à prendre en compte des objectifs culturels dans la mise en œuvre de politiques communautaires.

Mémoire

SPOLIATION DES JUIFS : MIEUX COMPRENDRE L'HISTOIRE



Claude Monet, Train dans la campagne, MNR 218, musée d'Orsay, photo © RMN

Le Forum international sur les biens culturels juifs spoliés pendant la seconde guerre mondiale, s'est tenu à Vilnius, la « Jérusalem de Lituanie », particulièrement touchée par les persécutions nazies, le 4 octobre dernier : Michel Duffour a pu faire état des actions entreprises par la France pour restituer les œuvres d'art spoliées.

La position choisie par la France a été de mener les travaux sur les pillages des œuvres d'art dans la perspective plus large de l'étude qui a été confiée par le Premier Ministre à la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France mise en place en mars 1997. Le parti retenu a été de réaliser une synthèse historique approfondie établie à partir d'importants fonds d'archives, et de ne pas s'en tenir au seul établissement de listes de noms de personnes ou de biens matériels. En 1945 ce sont 60 000 œuvres de toute nature (peintures, sculptures...) qui reviennent en France. L'exposition de

Compiègne et un très lourd travail de recherche, permettent en l'espace de 5 ans de rendre à leurs légitimes propriétaires ou ayant droits 45 000 œuvres. Sur les 15 000 objets et œuvres restants, la CRA (Commission de Récupération Artistique) en classera 2000 d'intérêt patrimonial national qui seront confiés à la garde des musées sous le sigle MNR (Musées Nationaux Récupération). Les 13 000 autres objets seront vendus par l'Administration des Domaines entre 1951 et 1954. C'est sur les MNR que s'est porté l'essentiel des travaux de la mission et de la Direction des Musées de France. Sur ces 2000 œuvres nous savons que 163 ont été spoliés et pour une dizaine d'entre elles nous sommes en train d'examiner des pistes de propriétaires. Grâce aux recherches de ces dernières années, trente-deux objets ont pu être restitués à des ayants droit de marchands ou de collectionneurs. Les historiques de ces objets seront prochainement

accessibles sur le site Internet du ministère de la Culture français, sur lequel il est déjà possible depuis 1997 de consulter la liste complète des objets étudiés. Le gouvernement français s'attache à présent à la mise en œuvre des recommandations émises par la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France : création d'une « fondation pour le mémoire » et réponse aux demandes des particuliers.

Une fondation pour la mémoire

La création d'une Fondation pour la Mémoire, dont les statuts en cours d'élaboration seront adoptés avant la fin de l'année, aura une triple mission, relevant à la fois de l'histoire, de l'éducation et de la solidarité. Elle développera les recherches sur les persécutions antisémites et les atteintes aux droits de la personne humaine perpétrées durant la Seconde Guerre mondiale ainsi que sur les victimes de ces persécutions et sur les conditions qui ont permis en France à une grande majorité de Juifs d'échapper à la déportation. Elle contribuera à la conservation et à la diffusion des témoignages relatifs à ces événements et aidera l'action des organisations qui œuvrent en ce sens, et en particulier le Centre de documentation juive contemporaine et le Mémorial du martyr juif inconnu. La Fondation contribuera aussi au financement et à la mise en œuvre des actions de solidarité. Elle portera une attention toute particulière à l'étude et au déve-

loppement des langues et cultures. La dotation financière de la Fondation sera constituée pour partie par l'État mais aussi par différents contributeurs, notamment par les banques et par les compagnies d'assurances.

Répondre aux demandes des particuliers

Par ailleurs, le Premier Ministre a mis en place par décret du 10 septembre 1999 une instance spécifique chargée d'examiner les demandes des particuliers. La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation est chargée d'examiner les demandes des particuliers portant sur les biens immobiliers comme mobiliers. Son rôle est de rechercher les mesures de réparation et d'indemnisation appropriées à chaque cas en rapprochant les points de vue des demandeurs et des institutions concernées. En un an, cette Commission a été saisie de plus de 5000 demandes, dont seul un faible nombre concerne des œuvres d'art.

LIVRE A CONSULTER :

Le pillage de l'Art en France pendant l'occupation et la situation des 2000 œuvres confiées aux musées nationaux
Contribution de la direction des Musées de France et du Centre Georges-Pompidou aux travaux de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France,
Présidé par Jean Mattéoli,
136 pages, 120 F
Éditions La documentation française

Dossier : Les dépenses culturelles des collectivités territoriales

bimensuel - 1^{er} novembre 2000 - n° 73

Le département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication procède, depuis 1981, à des enquêtes régulières sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales.

Ces enquêtes, fondées sur les budgets exécutés des collectivités territoriales, ont lieu tous les 3 ans et nous publions aujourd'hui les résultats portant sur 1996. Il est donc important, compte tenu du décalage dans le temps, de rappeler le contexte général de cette période.

En 1982, le budget du ministère de la Culture double, puis connaît une progression régulière jusqu'à atteindre, en 1992, 0,98% du budget de l'État. Ce budget finance bien entendu le programme dit des « Grands travaux » mais accompagne également un effort d'équipement de plus en plus soutenu des collectivités locales. Après un plafonnement des dépenses culturelles de l'État de 1993 à 1995, l'année 1996 marque une véritable rupture dans l'évolution du budget du ministère de la Culture. La rigueur budgétaire, qui s'accroît encore en 1997, touche particulièrement les dépenses d'investissement qui, de 1993 à 1996, régressent globalement de 20,8%, et de 27,3% pour les dépenses liées aux subventions versées aux collectivités territoriales.

Il est donc intéressant de constater qu'en 1996 celles-ci ont également connu un recul dans leurs investissements culturels. L'attitude de l'État n'y est certainement pas étrangère, même s'il faut se garder d'une lecture trop déterministe du phénomène. C'est dans les communes que le recul de l'investissement est le plus important. Le désengagement de l'État s'y est ajouté à une nécessité de pause après plusieurs années de lancement de projets importants. D'autant plus que, suivant une année d'élections municipales, 1996 a logiquement été peu propice aux investissements. Ces précisions apportées, il n'en demeure pas moins que notre enquête amène à réfléchir au rôle moteur que joue le budget de l'État pour l'ensemble des politiques culturelles publiques.

développement culturel

Ministère de la Culture et de la Communication
Département des études et de la prospective

Bulletin du Département des études et de la prospective
2 rue Jean Lantier 75001 Paris - Tél. 01 40 10 78 25 - Fax 01 40 10 78 20

Hors série - octobre 2000

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 1996
(Communes de plus de 10 000 habitants, départements et régions, France métropolitaine)

Synthèse	0-1
Les communes	2-17
Les départements	3-20
Les régions	11-42

Plus de 30 milliards de francs pour la culture en 1996

Les collectivités territoriales françaises (métropolitaines) - régions, départements et communes de plus de 10 000 habitants - ont dépensé 30,3 milliards de francs (soit 4,6 milliards d'euros) pour la culture en 1996. En moyenne, les dépenses culturelles représentent 5,4 % des dépenses générales des collectivités territoriales (tableau 1).

Culturellement, et dans tous les domaines d'intervention culturelle, les budgets locaux sont principalement versés au fonctionnement : les collectivités territoriales lui consacrent

En 1996, les 22 régions, 86 départements et 841 villes de plus de 10 000 habitants de métropole ont dépensé 30,3 milliards de francs (4,6 milliards d'euros) pour la culture. Les collectivités ont ainsi consacré 5,4 % de leur budget total à des dépenses culturelles.

Sur la dernière période d'analyse (1995-1996), les dépenses culturelles de ces collectivités ont connu une diminution nette : cette diminution est essentiellement imputable à la restriction des crédits d'investissement que l'on constate - quoiqu'il s'agisse moins sensiblement - sur l'ensemble des domaines d'intervention locale durant la période d'enquête. Pourtant moins sensibles aux effets conjoncturels, les dépenses de fonctionnement ont elles aussi connu une régression : en fait, cette diminution ne concerne que les communes mais entraîne l'évolution d'ensemble, étant donné le poids des villes dans le financement culturel local, ont plus de 80 % des dépenses de fonctionnement.

La régression des dépenses culturelles d'intervention des collectivités territoriales n'a pas connu de bouleversement sur la période récente. Les communes ont toujours la responsabilité principale des équipements culturels de proximité : bibliothèques, écoles de musique, équipements de quartier, centres culturels et salles de spectacle ; les départements sont largement impliqués dans les associations et la diffusion, par le biais des bibliothèques et des archives, tandis que les régions valorisent plus spécifiquement la production artistique et le résidentiel de spectacle vivant.

L'animation culturelle, qui a, quant à elle, longtemps été un moyen fondamental pour accéder à une politique culturelle locale, continue d'apporter sa contribution aux dépenses des collectivités.

On voit les deux tiers de leur budget (soit 20,9 milliards de francs) être consacrés à l'investissement culturel dont près de 80 % (12,9 milliards de francs) sont des dépenses de fonctionnement.

*Voir le rapport d'investissement p. 16

Les informations et chiffres que nous publions sont extraits du numéro hors-série de « Développement culturel » d'octobre 2000 consacré aux *Dépenses culturelles des collectivités territoriales en 1996*. Dans ce numéro spécial de cinquante pages, on trouvera des résultats détaillés et, notamment, l'analyse des dépenses de chaque type de collectivité territoriale

« Développement culturel » est une publication éditée par le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication. Pour se la procurer, une demande écrite est à adresser au **Dep** 2 rue Jean Lantier 75001 Paris. Ce document est également téléchargeable sur le site du Dep : www.culture.gouv.fr/dep, rubriques « publication » puis « catalogue ».

PLUS DE 30 MILLIARDS DE FRANCS POUR LA CULTURE EN 1996

En 1996, les 22 régions, 96 départements et 841 villes de plus de 10 000 habitants de métropole ont dépensé 30,3 milliards de francs (4,6 milliards d'euros) pour la culture. Ces collectivités ont ainsi consacré 5,4% de leur budget total à des dépenses culturelles.

Sur la dernière période d'enquête (1993-1996), les dépenses culturelles de ces collectivités ont connu une diminution inédite : cette diminution est essentiellement imputable à la restriction des crédits d'investissement que l'on constate - quoique de façon moins sensible - sur l'ensemble des domaines d'intervention locale durant la période d'enquête. Pourtant moins sensibles aux effets conjoncturels, les dépenses de fonctionnement ont elles aussi connu une diminution ; en fait, cette diminution ne concerne que les communes mais entraîne l'évolution d'ensemble, étant donné le poids des villes dans le financement culturel local, soit plus de 80% des dépenses de fonctionnement. La hiérarchie des domaines culturels d'intervention des collectivités territoriales n'a pas connu de bouleversement sur la période récente. Les communes ont toujours la responsabilité principale des équipements culturels de proximité : bibliothèques, écoles de musique, équipements de quartiers, centres culturels et salles de spectacle ; les départements sont largement impliqués dans la conservation et la diffusion, par le biais des bibliothèques et des archives, tandis que les régions valorisent plus spécifiquement la production artistique et notamment le spectacle vivant.

L'animation culturelle, qui a, quant à elle, longtemps été un moyen fondamental pour asseoir une politique culturelle locale, continue de régresser au sein des budgets des collectivités.

LES COMMUNES DEMEURENT LE PREMIER FINANCEUR PARI MI LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les lois de décentralisation ont peu concerné le domaine culturel : elles ont élargi les droits et libertés des collectivités territoriales qui - de fait - s'impliquent dans l'action culturelle dans un cadre juridique peu contraignant. Seuls, les conseils généraux se sont vu confier en 1984 la gestion des archives départementales et des bibliothèques départementales de prêt.

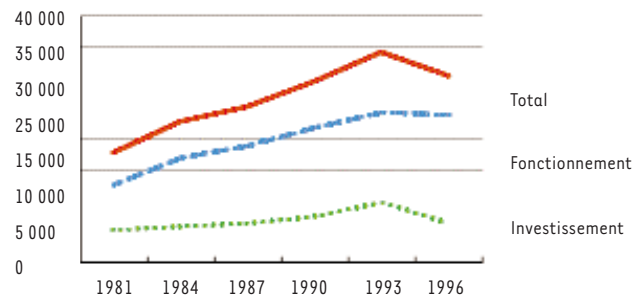
Les communes demeurent les plus impliquées dans la gestion directe des équipements culturels. Les communes de plus de 10 000 habitants constituent ainsi le principal financeur des dépenses culturelles territoriales : leurs dépenses culturelles totales, soit plus de 23,5 milliards de francs, représentent près des quatre cinquièmes (77,8%) des dépenses culturelles territoriales totales.

Les départements, avec 5,1 milliards de francs, et les régions, avec près de 1,6 milliard de francs, arrivent loin derrière : leurs dépenses culturelles représentent, respectivement, 17,0% et 5,2% des dépenses culturelles territoriales totales.

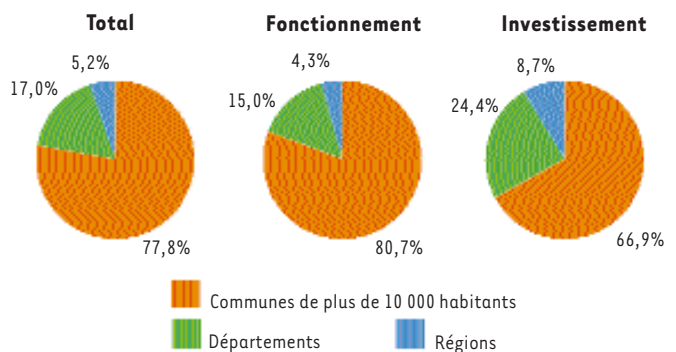
LA PART DE LA CULTURE DANS LES DÉPENSES GÉNÉRALES : UN EFFORT PLUS IMPORTANT DES COMMUNES

L'effort culturel des communes de plus de 10 000 habitants (rapport de leurs dépenses culturelles à leurs dépenses générales) atteint

Évolution des dépenses culturelles territoriales par type de dépense, en millions de francs



Part de chaque type de collectivité dans les dépenses culturelles territoriales, en 1996 (France métropolitaine)



8,6% en 1996, soit 884 francs par habitant (ces chiffres avoisinent 10% et 725 francs par habitant pour les seules dépenses de fonctionnement) ; les départements et les régions consacrent à la culture 2,4% et 2,3% de leurs dépenses générales (soit respectivement 91 et 28 francs par habitant) ou encore 2,5% et 3,7% de leurs dépenses de fonctionnement (soit respectivement 64 et 18 francs par habitant). En 1996, les dépenses culturelles de l'ensemble des collectivités représentent 6,5% de leurs dépenses générales de fonctionnement et seulement 3,2% de leurs dépenses générales d'investissement.

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS CULTURELS S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE DE RIGUEUR BUDGÉTAIRE

Il convient de resituer dans un contexte économique plus large le recul des dépenses culturelles des collectivités territoriales : au début des années 1990, les ressources fiscales des collectivités ont connu une croissance trop mesurée pour permettre la poursuite de programmes d'investissement ambitieux sans un recours massif à l'emprunt ; à partir de 1993, les collectivités territoriales ont entrepris de réduire l'investissement et de modérer la croissance de leurs dépenses de fonctionnement. Le domaine culturel a subi (un peu plus que d'autres domaines plus contraints) les arbitrages de rigueur qui ont permis aux collectivités territoriales de restaurer leurs équilibres budgétaires.

LES POLITIQUES CULTURELLES TERRITORIALES S'ORGANISENT AUTOUR DE QUATRE FONCTIONS

La seule **conservation-diffusion** regroupe plus du tiers (35,9 %) des dépenses culturelles totales des collectivités territoriales, soit 10,9 milliards de francs.

Les départements y sont relativement plus présents, puisque - concentrant plus de la moitié de leurs dépenses culturelles sur cette fonction - ils assurent près du quart de son financement (alors qu'ils ne représentent que 17 % des dépenses culturelles d'ensemble).

Plus du tiers des dépenses allouées à cette fonction sont des dépenses d'investissement : elle absorbe ainsi à elle seule 60 % des dépenses d'investissement culturel.

La **production artistique** représente 22 % des dépenses culturelles, soit 6,7 milliards de francs.

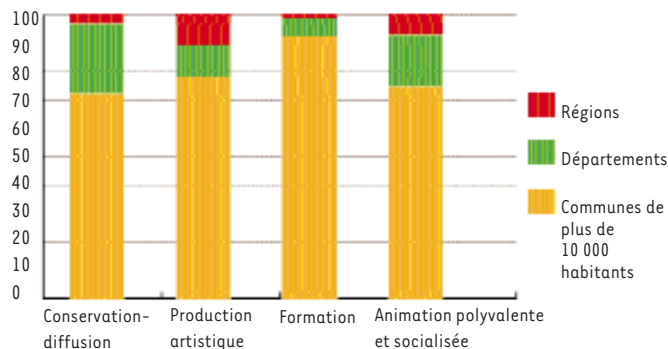
Ce sont les régions qui lui accordent la part la plus importante de leurs budgets (45,1 %) et financent ainsi près de 11% des interventions en matière de production artistique (alors qu'elles ne figurent que pour 5,2% dans les dépenses culturelles totales).

L'**animation (polyvalente ou spécialisée)** représente 16,9% des dépenses culturelles totales, soit 5,1 milliards de francs.

La **formation** concentre 15% des dépenses culturelles totales, soit 4,5 milliards de francs. Elle concerne avant tout les communes qui, en lui consacrant 17,8% de leur budget culturel, couvrent 92,4% du financement global de cette fonction par les collectivités. Cette fonction est constituée à près de 95% de dépenses de fonctionnement, liées pour l'essentiel au fonctionnement des établissements d'enseignement musical.

A elles quatre, ces fonctions totalisent près de 90% de l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales en matière culturelle, soit 27,2 milliards de francs, dont 21,1 milliards de francs en fonctionnement.

Répartition des dépenses culturelles totales des principales fonctions, par type de collectivité, en pourcentages



Il est intéressant d'analyser une même dépense culturelle non seulement sous l'angle de sa fonction (conservation-diffusion, production artistique, formation...) mais également sous l'angle du domaine auquel elle bénéficie (musique et danse, livre et lecture, théâtre...)

HUIT DOMAINES PRINCIPAUX D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La moitié des dépenses se concentrent sur trois domaines culturels

Le domaine de **la musique, de l'art lyrique et de la danse** est le premier domaine d'intervention des collectivités territoriales, qui y consacrent 22,6% de leurs dépenses culturelles totales, soit 6,8 milliards de francs. Ce domaine est largement couvert par les communes qui, en lui consacrant un peu moins d'un quart de leur budget culturel, assurent 83,4% de son financement territorial ; les régions lui vouent également la part la plus importante de leur budget (27,2%).

Le second domaine d'intervention est celui **du livre et de la lecture** dont les dépenses, 4,4 milliards de francs, représentent 14,5% des dépenses culturelles territoriales totales. Départements et communes lui accordent autour de 15% de leurs budgets et couvrent 99% de son financement, essentiellement en faveur des bibliothèques, médiathèques et de leurs structures relais.

L'**animation polyvalente**, fonction de dépenses que l'on retrouve en tant que domaine, étant donné le caractère pluridisciplinaire des actions qui sont menées dans ce cadre, rassemble 13,4% des dépenses (4,1 milliards de francs). Les communes sont concernées au premier chef par l'animation polyvalente à laquelle elles consacrent 14,5% de leur budget culturel, finançant ainsi 84% de la dépense totale des collectivités dans ce domaine.

Cinq autres domaines culturels regroupent 30% des dépenses

Au domaine **arts plastiques et métiers d'art**, dans lequel on trouve en particulier les musées des beaux-arts, sont consacrées près de 8% des dépenses (2,4 milliards de francs).

Les crédits consacrés aux **monuments historiques, sites et objets mobiliers**, 1,8 milliard de francs, représentent près de 6% des dépenses.

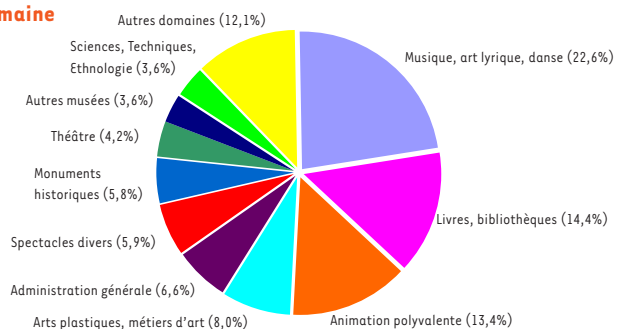
Les **spectacles divers** représentent 5,8% des dépenses (soit 1,8 milliard de francs).

Le **théâtre** absorbe 4,2% des dépenses (soit 1,3 milliard de francs).

Les dépenses d'**administration**, qui ne constituent pas un domaine culturel proprement dit, mais regroupent l'ensemble des dépenses d'administration générale (dépenses transversales) dont bénéficie la culture, totalisent un peu moins de 2 milliards de francs, soit 6,6% des dépenses culturelles totales.

Douze autres domaines se répartissent les 20% des crédits restant.

Répartition des dépenses culturelles totales des collectivités par domaine

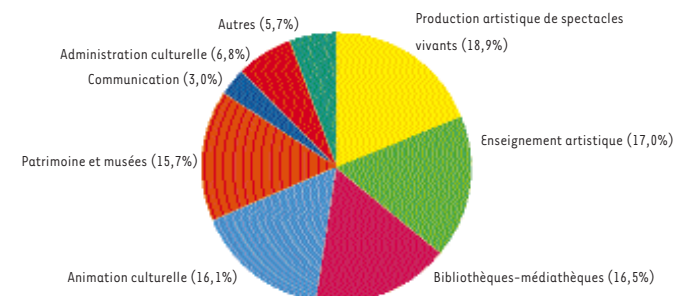


ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DES COLLECTIVITÉS DANS LE DOMAINE CULTUREL

Communes : un soutien déterminant à l'enseignement artistique

Poste de dépense culturelle traditionnellement important pour les communes, l'enseignement artistique pèse pour 17% dans leur budget culturel et représente une dépense de près de 4 milliards de francs. En moyenne, les communes dépensent 150 francs par habitant pour l'enseignement artistique. Les dépenses qui lui sont consacrées sont, à 95%, des dépenses de fonctionnement ; l'essentiel de ces dépenses (94,2%) est constitué par les dépenses directes (frais de personnel et frais mobiliers) des établissements d'enseignement artistique. En moyenne cette dépense, qui représente 19,7% des dépenses culturelles de fonctionnement, tient une place plus importante dans les budgets culturels des communes isolées que dans ceux des communes-centres (23,4% contre 17,9%), les communes périphériques se situant quasiment dans la moyenne (20,3%).

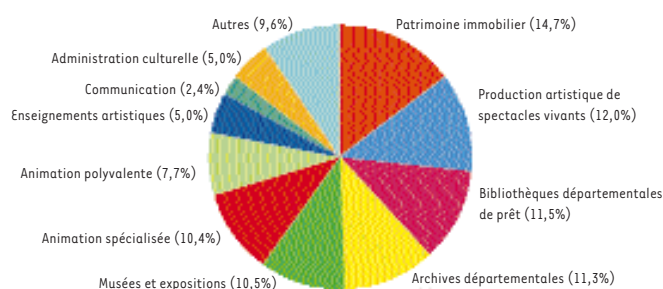
Répartition des dépenses culturelles totales des communes par poste



Départements : la charge des bibliothèques et des archives

Les bibliothèques départementales de prêt (BDP) et les archives départementales sont les deuxième et quatrième postes de dépenses culturelles des départements. Ces équipements, spécifiquement de la compétence des départements, se sont vus consacrer près du quart de leurs dépenses culturelles totales, (près de 600 millions de francs pour chacun de ces équipements). Ces dépenses sont en grande partie (plus de 87% pour les bibliothèques et plus de 77% pour les archives départementales) des dépenses de fonctionnement. Ensemble, ces postes ont totalisé plus du quart des dépenses culturelles de fonctionnement des départements, soit 965 millions (515 millions pour les bibliothèques et 450 pour les archives). Il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement directes, dont plus de la moitié (54%) est consacrée à la rémunération des personnels. Ces rémunérations représentent 60% du total des salaires (charges comprises) versés par les départements à leur personnel, permanent ou temporaire, dans le domaine culturel.

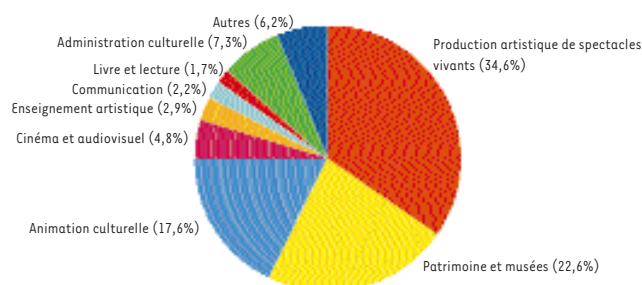
Répartition des dépenses culturelles totales des départements, par poste



Régions : un tiers des dépenses pour le spectacle vivant

En l'absence de poste de compétence obligatoire, les régions exercent leur financement dans de multiples secteurs culturels. Cependant, trois postes seulement (la production artistique, le patrimoine et l'animation) concentrent les trois quarts des dépenses culturelles totales, avec une nette prépondérance pour la production artistique de spectacles vivants. La principale dépense des régions concerne la production artistique de spectacles vivants (création et diffusion musicales, lyriques, chorégraphiques, théâtrales et de spectacles divers) qui mobilise plus du tiers (34,6%) des budgets culturels des conseils régionaux et atteint 550 millions de francs en 1996 (soit près de 10 francs par habitant en moyenne). À plus de 90%, il s'agit de dépenses de fonctionnement ; les dépenses de production artistique absorbent ainsi près de la moitié des budgets culturels de fonctionnement (48,6%).

Répartition des dépenses culturelles totales des régions, par poste



L'AFRIQUE EN CRÉATIONS

Rencontres et expressions contemporaines du continent africain

>> jusqu'au 23 décembre 2000, Lille



L'Afrique est un continent d'une grande richesse culturelle, malheureusement trop méconnue. Afin de pallier ce manque, la ville de Lille présente un large panorama de la création actuelle de ce continent. Ainsi, jusqu'au mois de décembre, à travers plus de deux cents manifestations dans la région lilloise, c'est une véritable saison culturelle africaine qui nous est proposée.

Toutes les disciplines sont représentées : musiques, danse, théâtre, cirque, marionnettes, contes, cinéma, arts visuels, design, mode, photographie, littérature..., disciplines qui reflètent bien les sensibilités et les différents courants et imaginaires à l'origine de cet événement. De l'Afrique du Sud au Cap-Vert, la modernité artistique africaine trouve un lieu pour sa reconnaissance.

À travers le programme « Afrique en créations », il s'agit de contribuer à l'éclosion, puis à la reconnaissance sur la scène internationale d'une créativité de type contemporain dans des pays écartés des grands courants d'échanges culturels. Ce programme met également l'accent sur la nécessité de développer un partenariat proche des créateurs pour favoriser l'émergence de nouveaux talents et prend en considération l'importance de la dimension culturelle dans le processus de l'évolution de la démocratie et du développement économique et social en Afrique.

Afrique en créations est inscrite au programme officiel de la célébration de l'an 2000 en France. Soutenue par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et de la Communication et la Mission 2000 en France, elle est mise en œuvre par l'Association française d'action artistique.

Informations :

Lille Grand Palais, 1 boulevard des Cités Unies, 59777 LILLE Euralille
Tél : 03 20 14 15 16, Tcp : 01 20 14 14 14



Koffi Setordji, Génocide



TU PARLES ! ?

Le français dans tous ses états

6 novembre 2000 >> 21 janvier 2001, Lyon

Pour célébrer la langue française en l'an 2000, la Mission 2000 en France - à travers une équipe de scientifiques et de linguistes, assistés par des scénographes - a conçu l'exposition-spectacle « Tu parles ! ? », pour mettre en évidence le français comme fondation personnelle, instrument d'identification citoyenne, vecteur de modernité, langue internationale et grande langue de culture et de création.

Un large partenariat francophone pour rendre visible le rayonnement international de la langue

La déclinaison de l'exposition-spectacle dans quatre villes francophones et sur trois continents est un parti tout à fait inédit : présence en Europe (Lyon, Bruxelles), en Afrique (Dakar) et en Amérique (Québec). Avec un tronc commun artistique, mais des variations spécifiques à chaque ville, en fonction des parlers locaux, la manifestation affiche sa dimension mondiale, tout en s'ancrant dans la réalité des diverses expressions contemporaines de la langue française. Ainsi, le visiteur peut situer de manière vivante sa propre expérience de la langue au sein de la communauté francophone.

Une exposition vivante qui fait ressentir le plaisir de parler, d'écrire ou d'écouter le français

Benoît Peeters, commissaire de l'exposition-spectacle, a conçu un parcours ludique qui sollicite la sensibilité et l'intellect du visiteur, servi par une scénographie d'Intégral Concept-Philippe Délis. Une large place est offerte à l'audiovisuel et au multimédia sous toutes leurs formes dans un environnement sonore traité par Nicolas Frize. Quatre espaces différents correspondent aux quatre étapes de l'exposition. *Les Apprentissages* nous font découvrir la naissance de la langue



Exposition Tu parles ! ? Le français dans tous ses états, mur d'entrée du couloir de Babel

française puis son apprentissage instinctif. *Les Histoires* nous plongent plus concrètement parmi les mots et leur univers. *Les Francophonies* nous dévoilent la diversité du français à travers les cinquante-cinq pays où il est parlé. Enfin, *les Créations* affirment la modernité de la langue et son adaptation aux innovations technologiques.

L'exposition « Tu parles ! ? Le français dans tous ses états » a vu le jour grâce au soutien de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, de la Communauté française de Belgique, de la Présidence de la République du Sénégal, de la Ville de Lyon et du Musée de civilisation de Québec

Un livre est édité par Flammarion, pour aller au-delà de l'exposition.

Tu parles ! ? Le français dans tous ses états

Musée d'art contemporain, Cité internationale, Lyon 6^e, Tél : 04 72 69 17 18

Mission 2000 en France direction de la communication et des études
8 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, Tél : 01 55 04 20 00, Tcp : 01 55 04 20 01
<http://www.2000enfrance.com>

GUSTAVE COURBET ET LA FRANCHE-COMTÉ

Une exposition d'intérêt national



Gustave Courbet, Autoportrait au chien noir, Petit Palais, Paris

L'exposition « Gustave Courbet et la Franche-Comté » a récemment ouvert ses portes à Besançon. Elle met en évidence les liens existant entre le peintre et la région dans laquelle il est né et qui a, en permanence, nourri son œuvre.

Selon une enquête menée par le Conseil Général du Doubs au printemps 2000, Courbet, né en 1819 à Ornans, dans le Doubs, est l'homme qui symbolise le mieux le département et la région de Franche-Comté. Il était donc logique de rapprocher - à l'occasion d'une grande exposition qui vient d'ouvrir ses portes au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon - l'œuvre de Courbet et la Franche-Comté. L'exposition - qui rassemble près de 200 œuvres ainsi que de nombreux objets ethnographiques et documents historiques se divise en sept sections : « Courbet et les siens », « La Franche-Comté rurale », « Courbet et ses amis à Paris », « La naissance de l'ethnographie », « L'Exposition Universelle de Besançon en 1860 », « L'exil », et « Les suiveurs de Courbet ». En croisant les regards des historiens, des historiens de l'art, des ethnologues et des sociologues, elle offre l'occasion de mesurer l'attachement de Courbet à ses origines - il reviendra régulièrement peindre les paysages de la Franche-Comté - en même temps que la distance qu'il lui a fallu prendre pour pouvoir accomplir son œuvre, intense et universelle.

Gustave Courbet et la Franche-Comté

>> jusqu'au 31 décembre 2000

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

L'exposition a été reconnue d'intérêt national par le ministère la Culture et de la Communication/Direction des musées de France et a, à ce titre, bénéficié d'un soutien financier exceptionnel de l'État.

ENQUÊTE SUR « LE RETOUR DES PAYSANS DE FLAGEY »

Une enquête ethnologique a été menée en juillet 2000 à Flagey, village de la maison familiale de Courbet et un film a été réalisé, dans le cadre de cette étude, par Jean-Luc Bouvret.

Intitulé « Le retour des paysans de Flagey », ce film de 23 minutes illustre la façon dont les habitants de Flagey s'approprient, aujourd'hui, le tableau de Gustave Courbet

« Les paysans de Flagey revenant de la foire ».

Les habitants du village s'interrogent sur le tableau et se posent des questions assez peu différentes de celles que se poserait un historien de l'art :

« Où la scène se passe-t-elle ?

Qui sont les personnages représentés ? De quelle foire reviennent-ils ? » Une différence cependant : celle de la familiarité avec la scène représentée.

Ainsi : « le cochon, l'ont-ils acheté à la foire ou bien le ramènent-ils, n'étant pas parvenus à le vendre ? » ou bien encore « Connait-on les descendants des personnages représentés ? » Une vieille dame presque centenaire déclare que, si Courbet était encore vivant, il conviendrait sans doute de le féliciter pour son œuvre mais aussi de lui dire « Tu n'a pas été le fils que tu aurais dû être. » « Courbet a peint - c'est vrai - beaucoup de beaux tableaux, mais ce n'étaient pas tous des paysages, hein ! ».

Puis le film nous montre l'émotion des habitants du village lorsque le tableau, qu'ils ne connaissaient jusqu'alors que par des reproductions, fait retour pour quelques heures à Flagey. De l'avis unanime, le village se trouve - grâce à cette enquête et à ce film - enfin remis à sa juste place par rapport à Ornans, trop exclusivement associé jusqu'alors au nom de Courbet.

LES HABITANTS DE LA RÉGION ASSOCIÉS À LA PRÉPARATION DE L'EXPOSITION

Une action originale a été entreprise par la Direction des musées de Besançon visant à associer à la préparation de l'exposition les habitants de la ville et de la région. Cette action s'est adressée à des adultes de cultures différentes (Europe de l'Est, Afrique du Nord, Asie ...) et habitant des quartiers ou des communes éloignés des musées.

Entretien avec Dominique Boley, responsable de la médiation aux musées de Besançon :

Lettre d'information : Combien de temps l'opération a-t-elle duré ?

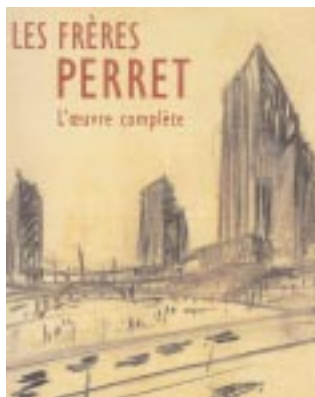
Dominique Boley : Le travail s'est effectué sur trois mois au cours desquels nous avons reçu régulièrement au musée des groupes de gens très hétérogènes. Tous ces groupes étaient constitués de personnes qui se retrouvaient ensemble au musée mais qui avaient pris individuellement la décision de participer à ce travail.

LI : Comment toutes ces personnes ont-elles été contactées ?

DB : Il s'est agi pour l'essentiel de personnes issues de l'immigration et de personnes bénéficiant du RMI. Nous les avons contactées - et leur avons proposé de venir travailler avec nous à la préparation de l'exposition - par l'intermédiaire d'un certain nombre d'organismes-relais, qui sont rarement partenaires des musées : les centres médicaux-sociaux, les organismes de formation professionnelle pour adultes, les foyers de jeunes travailleurs...

LI : Combien de groupes avez-vous reçus en tout ?

DB : Sept groupes, composés chacun de six à douze personnes. Une très forte motivation a été en permanence perceptible et il est probable que ce travail aura, pour la plupart d'entre eux, d'importantes incidences au niveau personnel.



PUBLICATION

Les frères Perret, l'œuvre complète

L'Institut français d'architecture vient de publier l'ensemble des archives des frères Perret, collecté par le Conservatoire national des arts et métiers et déposé en 1992 à l'IFA. L'ouvrage est à la fois un catalogue illustré de documents d'époque de l'œuvre des Perret et un répertoire détaillé de leurs archives. L'abondante correspondance entre Auguste Perret et les grands artistes de son temps souligne sa place particulière, à la frontière de l'architecture et de l'art. « Les frères Perret - l'œuvre complète » publié en coédition avec les éditions Norma et avec le concours du Centre national du livre et de la Direction de l'architecture et du patrimoine 510 pages, 495 F, diffusion ETA 20 rue de la Saucière 92 100 Boulogne Billancourt

RENCONTRES

Les « Courants du monde »

30 octobre >> 30 novembre 2000

Dans le cadre du programme « Courants », initié par le Département des affaires internationales et confié dans sa réalisation à la Maison des cultures du monde, le ministère de la Culture et de la Communication accueille 66 professionnels culturels francophones du monde entier. Ces responsables de haut niveau, venus à la découverte de l'organisation publique de la culture en France et à la rencontre de partenaires avec lesquels bâtir des projets de coopération, rencontreront des responsables français dans leurs structures respectives.

Un site internet dédié au réseau

« Courants » opérationnel à la fin de l'année, aura pour but d'initier et de poursuivre les échanges.

Contact :

Maison des Cultures du Monde, service Accueil-Formation-Expertises Ashok Adicéam 01 45 44 72 30

EXPOSITION

Alexandre Rodtchenko

>> Jusqu'au 6 novembre 2000

L'exposition consacrée par le musée Fernand Léger à Alexandre Rodtchenko met en rapport sa création graphique et sa production photographique. Le rapprochement de ces deux facettes de la création de Rodtchenko met en évidence ce que les photographies doivent au travail graphique, mais aussi ce en quoi elles le dépasse : elles incorporent des éléments de la réalité qui nous touchent et qui nous parlent.

Alexandre Rodtchenko (1891-1956)

Musée national Fernand Léger L'exposition, organisée avec le musée de la Photographie de Turin, sera présentée à Turin du 15 novembre 2000 au 15 janvier 2001.

« CHANGEMENT DE TEMPS »

Le catalogue de la manifestation se décline

Les Éditions du patrimoine publient sept livres-posters, dont chacun est le catalogue et le prolongement des manifestations qui, tout au long de l'année 2000, ont réuni création contemporaine et lieux prestigieux du Centre des monuments nationaux. Cluny, Saint Denis, le Panthéon, la cité de Carcassonne, Chambord, Glanum et l'Arc-de-Triomphe, revus par des artistes contemporains.

« Changement de temps »,

catalogues, 49 F

Éditions du patrimoine

Édith Arribas 01 44 61 21 48

ENSEIGNEMENT

L'action théâtrale en milieu scolaire et universitaire

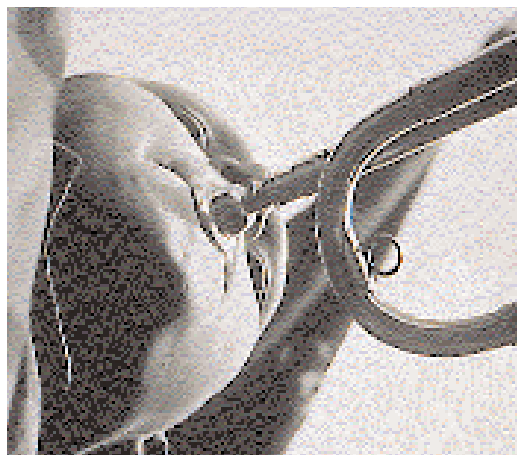
>> 28 et 29 octobre 2000

L'Association nationale de recherche et d'action théâtrale en milieu scolaire et universitaire annonce son prochain rassemblement national à la scène nationale du Creusot, les 28 et 29 octobre 2000. Ce rassemblement posera les questions de la place de l'éducation théâtrale des jeunes dans un théâtre de service public et de celle de l'éducation aux arts de la scène à chacun des niveaux d'enseignement. Une série d'ateliers abordera notamment le partenariat enseignants/artistes et les formations pour les artistes et pour les enseignants.

Contact :

ANRAT 01 45 26 22 22

anrat@wanadoo.fr



Alexandre Rodtchenko, Visage d'un pionnier trompettiste © ADAGP/A. Rodtchenko



Tod Browning, La marque du vampire, photo Cinestar



Famille Del Drago, 1937, in P. Faigenbaum par Jean-François Chevrier

PUBLICATION

« Patrick Faigenbaum »

Le douzième volume de la collection Monographies d'artistes contemporains présente le photographe Patrick Faigenbaum. Jean-François Chevrier, historien et critique d'art, retrace le parcours de ce portraitiste qui a notamment pris pour sujet de vieilles familles aristocratiques italiennes dans leur demeure ancestrale.

Cette collection des Éditions Hazan est coéditée par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires étrangères

Patrick Faigenbaum

par Jean-François Chevrier, 120 F

EXPOSITION

Rétrospective Tod Browning au musée d'Orsay

13 octobre >> 5 novembre 2000

Tod Browning, dans le cinéma hollywoodien des années vingt, a développé un style indépendant et transgressif. Cette rétrospective permet de présenter de nouvelles restaurations (*No Woman Knows*, *The Unknown*) et des inédits, parmi lesquels *The Mystic*.

Rétrospective Tod Browning

auditorium du musée d'Orsay

Tél : 01 40 49 48 14

RENCONTRES

Les cultures urbaines et les nouvelles initiatives artistiques réunies à la Villette

>> jusqu'au 12 novembre

L'édition 2000 des Rencontres des Cultures Urbaines rassemble au parc de la Villette, spectacles et artistes témoins de la vitalité créative des « quartiers ».

Avec une programmation mêlant les disciplines, du théâtre aux « Graffs », ces rencontres font également place à toutes les expressions artistiques issues de l'isolement ou de l'exclusion.

Renseignements : 01 40 03 75 75

www.la-villette.com



Vincent Bioulès, *La Tourette*, 1994.
photo © ENSBA

EXPOSITION

« Ce sont les pommes qui ont changé »

>> jusqu'au 19 novembre 2000

La réalité plastique de notre environnement a changé ; la peinture chez certains peintres figuratifs en a été modifiée. « Ce sont les pommes qui ont changé » décline ainsi, de Vincent Bioulès à Emmanuel Lacroix, une dizaine d'artistes de générations différentes. Leur point commun ? Ils en sont venus, à un moment de leur carrière, à dépeindre le paysage contemporain.

École nationale supérieure des Beaux-Arts

13 quai Malaquais Paris 6^e

« ARTISSIMA »

Foire d'art contemporain à Turin

La France était invitée comme pays hôte de la septième édition d'Artissima au Palazzo Nervi à Turin. Représentée par 26 galeries, elle a aussi participé à un programme culturel coordonné par Daniel Soutif, directeur du département culturel du Centre Georges Pompidou, en collaboration avec les collectivités locales. Du 5 au 7 octobre ont été organisées trois rencontres sur l'art contemporain en France et en Italie, comparant le fonctionnement des institutions artistiques et du marché, complétées par des projections de documentaires sur des artistes français et de films et vidéos réalisés par des créateurs représentatifs de la scène actuelle française. Cette manifestation a bénéficié du soutien du ministère de la Culture et de la Communication.



Ludewijk Vay (1630-1655), Allégorie de la vertu, *Bois le Duc*, Noordbrabants Museum

EXPOSITION

« Dans la lumière de Rubens »

>> jusqu'au 30 novembre 2000

L'exposition « Dans la lumière de Rubens » organisée par le musée des Beaux-Arts de Valenciennes, réunit des œuvres de Rubens, Van Dyck et Jordaens. Elle présente également les œuvres de certains de leurs élèves et suiveurs trop souvent éclipsés par la notoriété de leurs maîtres.

« Dans la lumière de Rubens. Peintres baroques des Pays-Bas du Sud » musée des Beaux-Arts de Valenciennes

RENCONTRES

Intercommunalité et décentralisation

>> 9 et 10 novembre 2000 à Biarritz
La 11^e convention nationale de l'Assemblée des communautés de France se tiendra les 9 et 10 novembre 2000 au Palais des festivals de Biarritz. Au programme : un débat sur le thème *Intercommunalité et décentralisation : « une révolution peut en cacher une autre... »* ; différents ateliers qui traiteront des communautés de communes, des communautés d'agglomérations et des pays ; la culture à travers le patrimoine, les réseaux intercommunaux de bibliothèques, le spectacle vivant, les festivals du livre, et les centres culturels intercommunaux de bibliothèques. Par ailleurs, les résultats d'une étude sur la place de la culture au sein des structures intercommunales à fiscalité propre seront présentés au public. La *Lettre d'information* reviendra dans un prochain numéro sur ces problématiques.

Contact : ADCF

182 rue de Rivoli 75001 Paris
DDAT, Jean-Christophe Blaize
01 40 15 78 67



Poignée de cuillère, photo © IMA

**« GAZA, CITÉ DE PALESTINE »
Cinq ans de coopération archéologique franco-palestinienne**

>> jusqu'au 12 novembre 2000

Les fouilles archéologiques entreprises à Gaza depuis 1994 ont permis d'importantes découvertes, notamment de mosaïques byzantines d'une très grande qualité iconographique. Les différents vestiges font en outre la lumière sur le peuplement de cette zone à l'époque des premiers Pharaons. Ces trésors sont présentés à l'Institut du Monde Arabe jusqu'au 12 novembre 2000.

Institut du Monde Arabe 01 40 51 38 38
<http://www.imarabe.org>

SÉMINAIRES

Développement urbain et culture

>> 25 et 26 octobre 2000

La délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la Culture et la délégation interministérielle à la ville, en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles et l'association *Ma ville et moi*, organisent une série de séminaires en région sur le thème « Développement urbain et culture ». Ils souhaitent ainsi faire évoluer les problématiques autour du développement urbain. Coup d'envoi à Rennes, les 25 et 26 octobre 2000.

Contact : Drac Bretagne
Marie-Joëlle Brisseau 02 99 29 67 81
DDAT Michèle Bouchez 01 40 15 78 62

SPECTACLE VIVANT

« Marionnettissimo »

3 >> 19 novembre 2000, Toulouse

« Marionnettissimo, festival de formes animées » propose une sélection internationale de 15 compagnies. Les spectacles, présentés dans différents lieux de l'agglomération toulousaine, feront découvrir l'évolution contemporaine de l'art ancestral de la marionnette.

Renseignements : Marionnettissimo
Tél : 05 61 49 63 41
Mél : marionnettissimo@wanadoo.fr

THÉÂTRE

Meyerhold, la mise en scène dans le siècle

6 >> 12 novembre

Le Laboratoire de recherches sur les arts du spectacle du CNRS organise, en collaboration avec plusieurs partenaires, un symposium autour du metteur en scène russe Vsevolod Meyerhold. Cette manifestation se déroulera au Théâtre du Soleil, à Paris, et sera prolongée par plusieurs tables rondes de praticiens au Théâtre de la Colline et par deux journées de « travaux pratiques » au Théâtre du Conservatoire. Des films seront programmés au Forum des Images.

Réservation obligatoire

au 01 49 60 40 20, de 14h00 à 18h00
ou au 01 43 74 24 08,
de 10h00 à 18h00.

Renseignements sur le site Internet : ivry.cnrs.fr/artsduspectacle

CINÉMA

Festival international du film d'Amiens

>> 10-19 novembre 2000

Pour sa vingtième édition, outre la Compétition officielle, le Festival International du Film d'Amiens présentera des rétrospectives (*15 X 15 : Patrimoine Cinématographique Européen du XX^e siècle, Le cinéma des peuples indigènes...*), des hommages (Jaime Humberto Hermosillo, James Coburn, Claire Denis...) et un panorama du cinéma mexicain récent. Le programme intitulé « Les Jeunes, l'Europe, l'An 2000 et les Nouvelles Expressions Artistiques » révélera de nombreuses initiatives isolées qui ponctuent une tendance des jeunes à s'exprimer avec les moyens nouveaux tels que les nouvelles musiques, les nouveaux matériaux, les nouvelles technologies de la communication.

Renseignements : 03 22 71 35 70



Musée d'Arts et d'Industrie, à Roubaix : ancienne piscine municipale (architecte Albert Baert, 1932) reconvertie par Jean Paul Philippon, photo © F. Fleury

RECTIFICATIF

La légende de la photographie du musée d'Art et d'Industrie de Roubaix, parue dans le numéro 71 de la Lettre d'information, était incomplète : l'architecture originale de la piscine était bien due à Albert Baert (1932), mais elle a été entièrement reconvertie par Jean Paul Philippon pour la réalisation du musée d'Arts et d'Industrie qui ouvrira en 2001.

Programme

« L'UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS » se tiendra à Lille, à Rennes et à Lyon

L'esprit de notre temps (n°1)

4 >> 7 décembre 2000, Lille

• 4 décembre

La cruauté envers les animaux
Élisabeth de Fontenay

• 5 décembre

Le culte du corps dans la société contemporaine
Georges Vigarello

• 6 décembre

Le concept d'im-politique
Roberto Esposito

• 7 décembre

L'esprit de notre temps (n°2)

8 >> 11 décembre 2000, Lille

• 8 décembre

Les prisons et la peine
Pierrette Poncela

• 9 décembre

Le pouvoir financier
André Orléan

• 10 décembre

Mode, création, tendances
Laurence Benaim

• 11 décembre

Littérature populaire

Questions de science,

15 >> 21 décembre, Lyon

Mission 2000 en France :

Tél : 01 55 04 20 28

www.2000enfrance.com



Seurat, Poseuse debout, de face, étude pour Les Poseuses, photo © Musée d'Orsay

LE MUSÉE D'ORSAY EXPOSE UNE EXCEPTIONNELLE DONATION FAITE AUX MUSÉES DE FRANCE

>> jusqu'au 19 novembre 2000

La donation complète, faite, sous réserve d'usufruit, aux musées de France par un grand collectionneur français qui a souhaité garder l'anonymat, comprend 109 œuvres des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles : 74 peintures, 27 œuvres graphiques, 5 sculptures, et 3 livres d'artistes et réunit des œuvres de Chardin, Guardi, Boudin, Manet, Fantin-Latour, Degas, Hammershoi, Monet, Cézanne, Seurat, Vuillard, Bonnard, Picasso, Matisse, Marquet, Léger, Mondrian, Klee, Fautrier, Morandi, Balthus, Giacometti, Schwitters, de Staël, Bram van Velde et Tal Coat. 27 de ces œuvres sont destinées au musée d'Orsay et 71 autres seront déposées au musée Granet d'Aix-en-Provence (ce sont ces deux ensembles qui sont actuellement présentés au musée d'Orsay). 11 œuvres de Tal Coat iront compléter les collections du musée Unterlinden, à Colmar, du musée de Grenoble, du musée des Beaux-Arts de Rennes et du musée des Beaux-Arts de Quimper.

Cette donation - qui fera date dans l'histoire de l'enrichissement de nos collections publiques - est incontestablement l'une des libéralités les plus généreuses dont ont bénéficié les musées de France durant ce siècle.

« De Cézanne à Giacometti. Une grande donation aux musées de France »

Musée d'Orsay

NOMINATIONS

WANDA DIEBOLT nommée directrice de l'architecture et du patrimoine

Wanda Diebolt a été nommée en Conseil des Ministres directrice de l'architecture et du patrimoine, en remplacement de François Barré. Née en 1951, Wanda Diebolt est administrateur civil hors classe. Agrégée de lettres classiques, ancienne élève de l'École nationale d'administration (1981-1983), Wanda Diebolt a occupé de nombreux postes au ministère de la Culture et au ministère de l'Équipement.

Au ministère de la Culture, elle occupe les fonctions de Chef de bureau à la direction du théâtre et des spectacles (1987-1989) puis elle devient chargée de la sous-direction des enseignements et professions de l'architecture au ministère de l'Équipement, direction de l'architecture et de l'urbanisme (1989-1992). Elle revient en 1992 au ministère de la Culture pour prendre en charge la sous-direction de l'archéologie à la direction du patrimoine (1992-1996). Elle est ensuite nommée Directeur-adjoint du théâtre et de spectacles (1996-1997) et, depuis 1997, administrateur général du musée du Louvre.

MONIQUE BARBAROUX

directeur général adjoint du CNC Monique Barbaroux a occupé de nombreuses fonctions au sein de l'administration culturelle à sa sortie de l'ÉNA, en 1977. Elle fut notamment délégué adjoint aux arts plastiques (mai-septembre 1988), directeur de l'Union centrale des arts décoratifs (1993-1994), directeur général du Centre Georges-Pompidou (1994-1996) et directeur général de l'Établissement public de la Grande Halle de La Villette (1997-2000). Elle remplacera Daniel Goudineau, nommé directeur général délégué de la chaîne de télévision La Cinquième.

JEAN MENU

directeur du multimédia au CNC Attaché d'administration centrale au ministère de l'Équipement jusqu'en 1982, Jean Menu a été ensuite chef de la communication à la délégation interministérielle pour la sécurité routière (1982-1985). Il fut ensuite directeur gérant de la société Image & Images (1985-1998). Depuis 1998, il était délégué au multimédia du Service d'information du gouvernement (SIG).

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Les sénateurs adoptent en seconde lecture un texte sur l'archéologie préventive en le modifiant

Le Sénat a adopté le 5 octobre, en seconde lecture, en le modifiant, le projet de loi sur l'archéologie préventive, qui vise à combler le vide juridique sur les fouilles de sauvetage menées avant les chantiers d'infrastructures (bâtiments, parkings, routes, carrières... Ce texte fera donc l'objet d'une Commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs), puis, en cas de désaccord, d'une troisième lecture dans les deux assemblées.

Les sénateurs ont essentiellement repris les amendements qu'ils avaient adoptés en première lecture le 29 mars. Sans s'opposer au principe de la création d'un établissement public national chargé de réaliser les sondages, diagnostics et opérations de fouille sur tout le territoire national, les sénateurs ont souhaité « l'améliorer et le perfectionner ». A l'instigation du rapporteur de la Commission des affaires culturelles Jacques Legendre (RPR, Nord), contre l'avis du Secrétaire d'État au patrimoine Michel Duffour, ils ont « remis en cause le monopole accordé à l'établissement public » et l'ont doté « d'un statut d'établissement public industriel et commercial ». Les sénateurs ont également adopté un amendement de la Commission qui stipule que « l'État est responsable de la protection du patrimoine archéologique ». Michel Duffour a indiqué son intention de demander aux députés de revenir sur ces dispositions.

ALAIN KIRILI

« On a l'impression que ces œuvres modernes et contemporaines ont toujours été là... »

A la suite de Philippe Douste-Blazy, Catherine Trautmann puis Catherine Tasca ont tenu à présenter de façon pérenne la sculpture du XX^e siècle dans le jardin des Tuileries. Le projet a été réalisé par les services du ministère de la Culture et de la Communication et conçu sur une proposition artistique du sculpteur Alain Kirili.

Lettre d'information : Il est assez rare qu'un projet de cette nature soit confié à un artiste. Comment l'avez-vous vécu ?

Alain Kirili : La réponse réside dans le constat suivant : un projet unique et réalisé en moins de



Alain Kirili, photo © Ariane Kirili

3 ans ! Cela implique que des administrations différentes, à l'intérieur du ministère, Délégation aux arts plastiques, Direction de l'architecture et du patrimoine, Centre des monuments nationaux, ont trouvé des moyens de coopération efficaces. Mais cela révèle aussi une volonté d'accorder une place de décision à un artiste, ce qui me paraît essentiel pour le respect de son pouvoir symbolique. J'ai l'impression que la Délégation aux arts plastiques affirme aujourd'hui très fortement sa fonction de service tant vis-à-vis des artistes que vis-à-vis du public. A ce titre, je tiens à sou-

ligner le rôle exemplaire de Catherine Trautmann et de ses équipes qui ont participé étroitement au choix des artistes et veillé au suivi d'exécution. Je



The Welcoming hands, Sculpture, Louise Bourgeois
Jardin des Tuileries, photo © A. Morain

remercie également Catherine Tasca qui a avalisé l'acquisition de la sculpture de Louise Bourgeois et l'installation des œuvres de Roy Lichtenstein et de Ellsworth Kelly et a montré sa détermination dans l'accomplissement du projet.

LI : Comment avez-vous choisi les artistes ?

AK : Les artistes ont été choisis en accord avec les priorités qui fondent ma relation avec la sculpture. J'ai réagi en artiste et non en commissaire et, plutôt que de montrer un échantillonnage consensuel de toutes les tendances, j'ai privilégié un prolongement de l'histoire de la statuaire sous ses formes tactiles, verticales et « en ronde bosse ». C'est pourquoi j'ai insisté sur la nécessité d'avoir une section « Prière de toucher ». J'attache, par ailleurs, une grande importance à la reconnaissance des femmes en tant que sculpteurs, d'où la présence des œuvres de Magdalena Abakanowicz,

Louise Bourgeois, Germaine Richier et Anne Rochette, de même que j'ai souhaité éviter l'ethnocentrisme avec la présence d'une œuvre africaine :

celle d'Amahiguere Dolo. La présence de Lawrence Weiner et de Carl Andre montre bien qu'il y a cohabitation de plusieurs tendances. Le rapprochement de générations différentes, et parfois marginalisées, a également contribué à cet espace de liberté. Si le choix a dû

répondre à un cahier des charges extrêmement strict, il a néanmoins toujours été ouvert aux différentes propositions et surtout aux offres ou appuis qui se sont manifestés au cours des différentes phases du projet. Réunir 33 sculptures reflète une générosité civique extraordinaire qui me paraît être un bel exemple, en France, de coopération entre le secteur privé et le secteur public. Le budget a, en outre, été extrêmement raisonnable, sans oublier qu'avec cette opération, il y a eu un réel enrichissement du patrimoine national. Sans les efforts exceptionnels des ayant-droits, des fondations -la fondation Dubuffet, la fondation Lichtenstein, la fondation David Smith- et des institutions, en particulier le Centre Georges Pompidou et le musée Rodin, ce projet n'aurait jamais pu aboutir. Lionel Jospin a enfin donné l'exemple en se séparant du mythique « Baiser » de

Rodin, jusqu'alors installé dans les jardins de l'Hôtel Matignon.

LI : Quelles sont les réactions qui ont suivi l'inauguration ?

AK : Je ressens, surtout à travers les réactions de la presse internationale, que l'audace et l'originalité de ce projet pourrait susciter des vocations. J'ai lu récemment « Pourquoi pas l'équivalent des Tuileries à Central Park ? ! » (in *Art in America* - juillet 2000).

Faire sortir des musées des chefs d'œuvre pour les exposer aux six millions de visiteurs annuels des Tuileries va dans le sens de la démocratisation de l'accès à l'art.

LI : Quel est le plus beau compliment que vous ayez entendu sur ce projet ?

AK : C'est la remarque suivante : « On a l'impression que ces œuvres modernes et contemporaines ont toujours été là ». Défendre le principe d'une installation permanente de l'art du XX^e siècle est un geste politique d'encouragement à la création auquel je suis fier d'avoir contribué. Le cœur de Paris est ainsi ouvert au futur et la « décentralisation » a eu lieu au centre de la capitale. Observer le vaste public de toutes origines, le dimanche après-midi, en train de contempler ces œuvres est pour moi le plus bel hommage rendu à ce projet. C'est ainsi qu'avec le souvenir d'images, de lectures, de flirts, de jeux d'enfants dans la proximité de Giacometti, de Rodin, de Penone et de David Smith, l'idéal de *l'union de la vie et de l'art* s'accomplit sous nos yeux. Qui pourrait ne pas s'en féliciter ?